



Conformément à l'arrêté pris par Madame la Présidente du Conseil Départemental de Maine et Loire, en date du 24 juin 2025, les nouveaux tarifs journaliers applicables à la Maison de Retraite Publique de Trélazé, sont fixés ainsi qu'il suit, à compter du 1^{er} juillet 2025 :

<u>Tarifs journaliers</u>	
Hébergement	73,58 €
Participation forfaitaire	6,10 €
Total	79,68 €

Les tarifs des repas accompagnant à compter du 1^{er} janvier 2025 sont fixés à
7.50 € la semaine
9.50 € les dimanches hors jours de fête et jours fériés
12.50 € les jours de fête et jours fériés
4.50 € pour les enfants

Fait à Trélazé, le 23 juillet 2025.

Le Directeur,

E. GUEGNIAUD